



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire 15-261219 : Mutation de la parcelle cadastrée AN 45 en partie sise à la rue Auguste CORNU / Vente au profit des époux Raymond et Gilberte BOYER**

**NOTA. /.** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **19 DÉCEMBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 20

**Absent (s) : 05**

**Procuration (s) : 04**

**Total des votes : 24**

**Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU VINGT-SIX DÉCEMBRE**

**DEUX MILLE DIX-NEUF**

L'an deux mille dix-neuf **LE VINGT-SIX DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal

**ABSENT(S) :** Victorin LEGER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale

**PROCURATION(S) :** Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe à Laurence FELICIDALI - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM15-261219-  
DE  
Date de télétransmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019

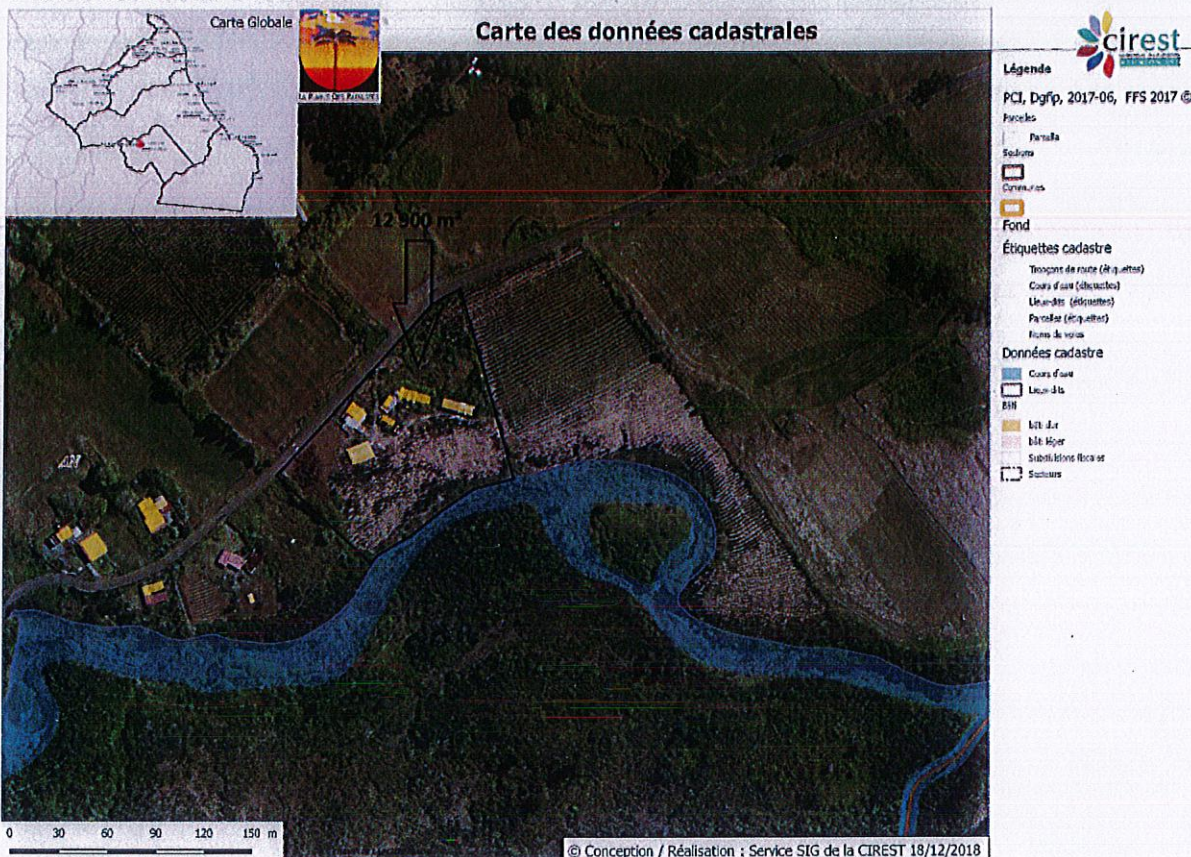


Affaire 15-261219 :

**Mutation de la parcelle cadastrée AN 45 en partie sise à la rue Auguste CORNU / Vente au profit des époux Raymond et Gilberte BOYER**

Par courrier en date du 22 octobre 2018 Monsieur et Madame BOYER Raymond et Gilberte ont sollicité la Commune pour l'acquisition de la maison et une partie de la parcelle AN 45 qu'ils occupent depuis plusieurs années.

A ce titre, la Ville a sollicité l'avis des Domaines et ce dernier a estimé le bien pour une surface d'emprise d'environ 12 900 m<sup>2</sup> à 76 000 €.



Le 26 novembre 2019, Monsieur et Madame BOYER ont confirmé leur souhait de faire l'acquisition de la parcelle au prix proposé. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente en partie de la parcelle AN 45 à 76 000 €, hors frais notariaux devant rester à la charge des acquéreurs. Cette offre est assortie d'un délai d'un an, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. Les acquéreurs peuvent se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM15-261219-  
DE  
Date de télétransmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019



Appelé à en délibérer,

Le Conseil municipal par 15 voix POUR (Marc Luc BOYER, Maire - Laurence FÉLICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe – Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe – André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Priscilla ALOUETE conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal – Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – MOGALIA Mélissa conseillère municipale), 08 CONTRE (Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale) et 1 ABSTENTION (DELATRE Joëlle conseillère municipale)

PROCEDE à la validation de la cession en partie de la parcelle référencée AN 45 d'une surface d'environ de 12 900 m<sup>2</sup> hors frais notariaux restant à la charge des acquéreurs, au prix de 76 000 €,

AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces-jointes : Courrier de Monsieur et Madame BOYER Raymond en date du 26/11/2019 – Avis du domaine en date du 04/03/2019 – Carte des données cadastrales – Courrier de Monsieur et Madame BOYER Raymond en date du 22/10/2018).

---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,  
Eric Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM15-261219-  
DE  
Date de télétransmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM15-261219-  
DE  
Date de télérmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019



Plaine des Palmistes  
le 26/11/2019

M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup> Boyer Raymond  
et Gilberte 21, Rue  
Pierre Cornu 97431  
Plaine des Palmistes

A Monsieur le Maire  
de la Plaine des Palmistes  
Hotel de Ville



Objet : Acquisition du Terrain occupé

Monsieur le Maire suite à la lettre que nous avons déposée le 22/10/18 pour l'achat du terrain que nous occupons au 21, Rue Pierre Cornu, nous avons eu une réponse favorable de la vente à un prix que vous nous avez fait c'est à dire la somme de (46000€) nous sommes toujours intéressés, mais il nous faut du temps pour réunir cette somme  
merci pour votre compréhension et surtout de nous Comprendre

Raymond et Gilberte  
*[Signature]*

Accusé de réception en préfecture  
074-21974065-20191226-DCM15-261219-DE  
Date de télétransmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION

Pôle Gestion publique

Service : Missions Domaniales

Adresse : 7 Avenue André Malraux

97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

Saint Denis, le 04/03/2019

*Le Directeur Régional des Finances Publiques de  
LA REUNION*

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Lilian SAVIRAYE

Téléphone : 0262 94 05 85

Courriel : [drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. : N° dossier : 2019-406V0028

à

Mairie de La Plaine des Palmistes

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : AN0045 PARTIE (EMPRISE À DÉTACHER D'ENVIRON 12 900 m<sup>2</sup>)**

**ADRESSE DU BIEN : 21 RUE PIERRE CORNU – 97430 LA PLAINE DES PALMISTES**

**VALEUR VÉNALE : 76 000 €**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

Mairie de La Plaine des Palmistes

*AFFAIRE SUIVIE PAR :*

*M<sup>me</sup> Delphine DIJOUX*

**2 – Date de consultation**

: 17/01/2019

**Date de réception**

: 21/01/2019

**Date de visite**

: 04/02/2019

**Date de constitution du dossier « en état »**

: 04/03/2019 (date de complétude)

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'une emprise d'environ 12 900 m<sup>2</sup> avec une maison d'habitation d'une surface de 116,76 m<sup>2</sup>.

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Sur la parcelle AN0045 d'une contenance cadastrale de 119 350 m<sup>2</sup>, une emprise à détacher d'environ 12 900 m<sup>2</sup> en nature de culture et sur laquelle est édifée une construction à usage d'habitation d'une superficie de 166,76 m<sup>2</sup> dans un état médiocre.

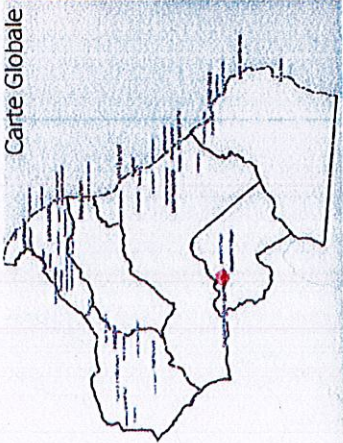
Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM15-261219-  
DE  
Date de télétransmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019







# Carte des données cadastrales



PCI, Dgfrp, 2017-06, FFS 2017 ©

## Légende

Parcelles

Parcelle

Sections

Communes

Fond

Étiquettes cadastre

Tronçons de route (étiquettes)

Cours d'eau (étiquettes)

Lieux-dits (étiquettes)

Parcelles (étiquettes)

Noms de voies

Données cadastre

Cours d'eau

Lieux-dits

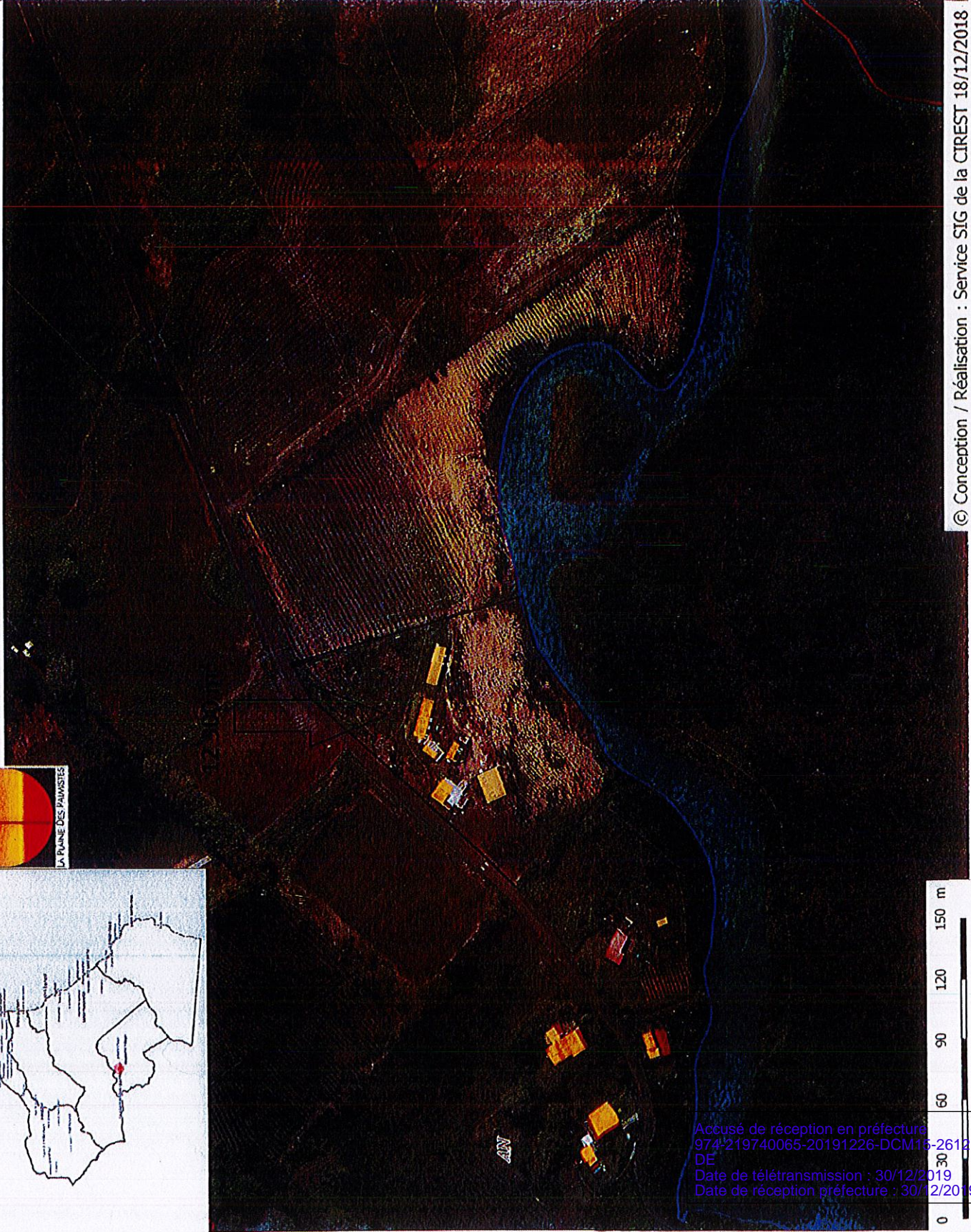
Bâti

bâti dur

bâti léger

Subdivisions fiscales

Secteurs



© Conception / Réalisation : Service SIG de la CIREST 18/12/2018

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20191226-DCM15-261219-DE  
 Date de télétransmission : 30/12/2019  
 Date de réception préfecture : 30/12/2019



Plaine des Palmistes le 22 oct. 2018



M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Boyer Raymond et Gilberte  
21, Rue Pierre Cornu  
97431 Plaine des Palmistes

Monsieur Le Maire de la Plaine des Palmistes  
Hotel de Ville

Objet : Acquisition du Terrain occupé

Monsieur Le Maire

Nous exploitons depuis des années 90 le terrain d'environ 1 ha situé à la Rue Pierre Cornu N° 21. Pour procéder à l'amélioration de notre activité agricole et à la réhabilitation de notre maison ou nous habitons le Conseil Général et la Cirst peut-être intervenants sur le financement adapter à notre situation. Pour cela il conviendrait que nous soyons Propriétaires des lieux à ce titre nous vous proposons d'en faire l'acquisition et de nous vendre à un prix symbolique. Nous comptons sur votre bienveillance pour nous permettre de réussir ce projet qui nous tient à cœur et nous attendons une réponse et des précisions utiles pour faire avancer les démarches correspondantes. Dans l'attente de vos propositions de vente veuillez agréer Monsieur Le Maire l'expression de nos sentiments très respectueux

~~M<sup>me</sup> Boyer~~

~~M<sup>me</sup> Boyer~~

Gilberte et Raymond Boyer

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM15-261219-  
DE  
Date de télétransmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM15-261219-  
DE  
Date de télétransmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019